

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle
Filtre à sable planté de roseaux –Type B
présenté par la Société ECOLOGIE AU QUOTIDIEN
sise Rue Saint Antoine, 23
à 5580 Havrenne**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,
Vu l'avis référencé 2011/Avis 004 rendu par le Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 23 mars 2011,

ARRETE

Article 1er.

L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la Société **ECOLOGIE AU QUOTIDIEN** à **HAVRENNE** sous l'appellation commerciale **Filtre à sable planté de roseaux –Type B** pour une capacité de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2011/03/103/A**.

Le système d'épuration individuelle **Filtre à sable planté de roseaux –Type B** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2.

L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4.

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Jambes, le

**Le Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité**

Philippe HENRY

Annexe

Principe et description du système Filtre à sable planté de roseaux –Type B de la ECOLOGIE AU QUOTIDIEN à HAVRENNE

Capacité : 5 à 20 EH

Principe :

Prétraitement par une fosse septique à écoulement gravitaire.

Percolation verticale dans un filtre à sable planté de roseaux communs. Le filtre est de forme parallélépipédique rectangle, d'une hauteur d'1,20m et dimensionné pour une surface au sol de 2,5m²/EH.

Alimentation du filtre par pompage (bâchée) dans une fosse de relevage intermédiaire entre la fosse septique et le filtre à sable.

Filière boues :

Stockage des boues primaires dans la fosse septique. Pas de boues secondaires.

Cuve :

- Fosse septique préfabriquée de différentes natures, selon le fournisseur (béton ou PEHD) ou fosse septique maçonnée en blocs de coffrage d'une largeur de 20cm posés sur une dalle en béton armé d'une épaisseur de 20cm avec recouvrement de l'intérieur par un cimentage hydrofuge.
- Filtre à sable : le filtre est maçonné en place à l'aide de blocs de coffrage en béton, d'une largeur de 20cm, posés sur une dalle de béton armé de 20cm d'épaisseur. Recouvrement de l'intérieur par un cimentage hydrofuge.

Dispositif de prétraitement :

Fosse septique préfabriquée

Dimensionnées pour un volume utile de 750L/EH, dans le respect de l'article 5 § 1 des conditions intégrales du 25 septembre 2008.

Entrée par coude à 90° et sortie par Té ou coude plongeant.

Regard de visite de 60 x 60cm ou diamètre 60 cm.

Ventilation prévue par tuyau de 80mm.

Fosse septique construite en place

Hauteur d'eau : 1m

Volume utile de plus de 800 L/EH, soit entre 5,4m³ (3,4 x 1,6 X1 m pour 5 EH) et 18m³ (6,4 x 2,8 x 1m 20 EH), non compartimenté.

Entrée par coude PVC à 90° en DN 110, 125 ou 160 selon la capacité.

Sortie par Té plongeant de 30cm sous le niveau d'eau et débordant de 15cm, en DN 110 ou 125 selon la capacité.

Deux regards de visite de 60 x 60cm.

Ventilation prévue par tuyau de 80mm minimum.

Fosse de relevage - poste de relèvement :

Volume minimum et dimension selon le tableau ci-dessous.

Charge polluante (EH)	Section intérieure (cm)	Hauteur (cm)	Volume (litres)
5-6	50 x 50	60	150
7-8	50 x 50	90	225
9-12	60 x 60	90	320
13-15	80 x 80	60	380
16-20	80 x 80	90	570

Pompe « pedrello RX2/20 » de 0,37 kW, équipée d'un clapet anti-retour. La pompe est asservie à une détection de niveau par flotteur dont l'amplitude est réglée pour déverser dans le filtre des bâchées de volume avoisinant les 60L/EH de capacité.

Un second flotteur de niveau « trop haut » déclenche une alarme visuelle.

Dispositif de traitement :

Le filtre à sable est constitué de différentes couches (de haut en bas) :

- 20cm de gravillons concassés 7-14 mm non lavé, planté de roseaux ;
- drains de répartition de l'influent, dans la couche de gravillon ;
- 80cm de sable roulé de rivière, granulométrie 0/4 ou 0/5, lavé avec une teneur en fines < 3%. Le d_{10} sera compris entre 0,2 et 0,5mm, avec un coefficient d'uniformité plus petit ou égal à 5
- un géotextile avec porosimétrie de 400 μ m minimum
- 15cm de grenaille concassée de granulométrie 7-14 mm
- Drain de reprise de l'eau épurée

La répartition de l'influent à la surface du filtre est assurée par des tuyaux en PVC, diamètre 50mm, disposés en râteau. Ces tuyaux sont percés de trous de 8mm, à raison d'un trou tous les 20cm et orientés vers le haut. Chaque section de tuyau 50 mm est équipée d'un manchon en Y avec bouchon pour servir d'orifice de visite. Ces tubes PVC 50mm sont raccordés à un tube nourrice en PVC de 80mm en provenance directe de la pompe de relevage.

Les tuyaux sont fixés sur des fers en T (50x50x6 mm) horizontaux, espacés de moins de 60 cm et scellés dans les murs

Ecartement maximum entre tuyaux de 50 mm : 60 cm.

La reprise de l'eau épurée est assurée par des tuyaux en PVC de 50 mm dans le fond du filtre, posés avec une pente de 1%. Ces tuyaux sont rainurés à la disqueuse, fente de 5mm espacés de 40cm. Les tuyaux de drainage sont prolongés (aux extrémités) vers le haut et émergent du filtre (évent avec embout d'aération) du côté opposé de la sortie du filtre. Les tuyaux de 50mm aboutissent dans un tuyau PVC de 110 mm qui sort de la cuve
Ecartement maximum entre tuyaux de 50 mm : 70 cm.

**Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant agrément du système
Filtre à sable planté de roseaux -Type B de la ECOLOGIE AU QUOTIDIEN à HAVRENNE**

Jambes, le

**Le Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité**

Philippe HENRY